

Cartable Numérique Besançon-Clic - Bilan et lancement de la deuxième tranche

M. LE MAIRE, Rapporteur : En décembre 2002, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale, la Caisse des Dépôts et Consignations, les services de l'État, et grâce à la donation du Crédit Agricole de Franche-Comté, la Ville de Besançon lançait le projet de cartable électronique Besançon.Clic.

1 - Les objectifs

- Permettre à chaque enfant scolarisé dans une école élémentaire de Besançon de poursuivre à la maison l'usage et la pratique des TIC (l'enfant dispose des mêmes logiciels qu'à l'école).

- Développer de nouvelles pratiques pédagogiques, notamment par la remise en forme des contenus éducatifs et l'utilisation de l'interactivité.

- Assurer l'égalité des enfants pour l'accès au savoir (tout le monde n'a pas les moyens d'acheter un ordinateur).

- Permettre aux familles d'accompagner leurs enfants dans la découverte des usages et des e-services (formation des parents).

2 - Le projet

2.1 - Dotation en matériels et logiciels

Il consiste à équiper tous les enfants scolarisés en CE2 dans les écoles publiques de Besançon :

- d'un ordinateur reconditionné (Pentium 200, 64 MO, DD2GO, Lecteur CD-ROM, écran 15 pouces, carte son, haut-parleur). Cet ordinateur nous est donné par le Crédit Agricole de Franche-Comté.

- d'un modem avec un forfait Internet de 5 heures/mois gratuit pour la famille (durée 1 an).

- des logiciels utilisés à l'école (dictionnaire, Atlas, Atout clic CE1, animaux, nature, traitement de texte,...) et une série de logiciels ludo-éducatifs gratuits.

Les ordinateurs sont mis à disposition de la famille pour une durée de 3 ans (jusqu'à l'entrée en 6ème) et sont garantis par retour atelier durant cette période.

2.2 - Projet pédagogique - Le cartable numérique

Le principe général retenu est la dématérialisation de l'accès aux ressources, documents,... nécessaires à l'apprentissage scolaire des enfants. L'enfant doit pouvoir accéder aux leçons, exercices, travaux,... qu'il a réalisé aussi bien depuis l'ordinateur de sa classe que de la salle multimédia ou de la maison.

Il s'agit :

- de mettre à disposition des enseignants les outils nécessaires au développement de nouvelles pratiques (objet pédagogique de type leçon ou exercice,... production personnelle, mise à disposition, travail collaboratif, plateforme e-learning),

- de dématérialiser une partie des échanges enseignants-parents par l'usage des TIC (cahier de correspondance...),

- de simplifier les relations parents-administration par la mise en ligne de formulaires d'inscription à la cantine, aux études,...

2.3 - L'initiation des familles aux TIC

L'objectif est double :

- permettre aux parents de suivre les usages TIC de leurs enfants
- initier ceux qui n'y ont pas eu accès (réduction de la fracture numérique).

Il a été proposé à chaque famille 12 heures de formation (6 x 2 H) se répartissant ainsi :

- apprentissage de l'ordinateur (2 x 2 H).
- traitement de texte (2 H).
- Internet (2 x 2 H).
- messagerie électronique (2 H).

Ces formations ont été organisées le soir ou le samedi matin sur 13 sites différents.

3 - Le bilan quantitatif (au 1^{er} septembre 2003)

| | |
|----------------------------------------------------|-------|
| Nombre d'élèves concernés | 1 111 |
| Nombre d'enseignants concernés | 70 |
| Nombre de retraits effectués par les familles : | 1 037 |
| - dont ordinateurs | 961 |
| - dont uniquement logiciels | 37 |
| - dont logiciels et Forfait Internet | 39 |
| Nombre de retraits effectués par les enseignants : | 43 |
| - dont CD-ROMS seuls | 27 |
| - dont Internet et CD-ROMS | 16 |
| Matériel : | |
| Nombre ordinateurs récupérés au Crédit Agricole | 1 049 |
| Nombre ordinateurs remis en état | 1 010 |
| Nombre écrans HS | 50 |
| Nombre de claviers HS | 100 |
| Nombre de souris HS | 150 |
| Formation : | |
| Nombre de modules de formation planifiés | 2 038 |
| Nombre de personnes inscrites aux formations | 471 |
| Nombre de personnes ayant participé aux formations | 332 |

Forfait Internet :

| | |
|----------------------------------------------|------------|
| Nombre total de forfaits souscrits : | 763 |
| - dont forfait 5 H (gratuit pour la famille) | 460 (61 %) |
| - dont forfait 10 H | 99 (13 %) |
| - dont forfait 20 H | 75 (9 %) |
| - dont forfait illimité | 128 (17 %) |

4 - Le bilan financier

4.1 - Dépenses d'Investissement

| | Descriptif | Quantité | Montant |
|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|----------|---------------|
| Equipement | Logiciels Hachette CE2 | 1 150 | 34 500 € TTC |
| | Logiciels Hachette CM | 1 150 | 10 000 € TTC |
| | Complément d'équipement pour les ordinateurs (CD-ROM, modem, carte son, HP) | 1 100 | 76 000 € TTC |
| | Prestation nettoyage – Formatage au CHAT | | 38 268 € TTC |
| | Prestation réglage écrans | | 3 500 € TTC |
| Communication Logiciel Formation | affiche, manuel utilisation,... | | 7 000 € TTC |
| | Développement logiciels cartable numérique (à réaliser) | | 20 000 € TTC |
| | Equipement des salles de formation | | 15 000 € TTC |
| | Matériel pour SAV (écrans, UC) | | 12 000 € TTC |
| | TOTAL | | 216 268 € TTC |

S'ajoutent à cela les développements faits en régie par le Service Informatique et l'achat de composants logiciels Interligo de la Société SQLI.

4.2 - Dépenses de Fonctionnement

| Descriptif | Quantité | Montant |
|--------------------------------------------------------------|-----------|--------------|
| Forfait Internet 5 heures sur 8 mois | 763 € TTC | 28 000 € TTC |
| Rémunération de personnel temporaire (distribution, renfort) | | 10 839 € TTC |
| Location salle CIS | | 1 500 € TTC |
| Prestation FRATE | | 600 € TTC |
| Rémunération des formateurs | | 22 000 € TTC |
| TOTAL | | 62 939 € TTC |

4.3 - Le financement

| | |
|-----------------------------------------|-----------|
| Ministère Education Nationale | 50 000 € |
| Inspection Académique | 30 000 € |
| CDC | 40 000 € |
| SGARE | 60 000 € |
| Ville de Besançon (Opération Cartable) | 60 000 € |
| Ville de Besançon (Démocratisation TIC) | 40 000 € |
| TOTAL | 280 000 € |

Soit un financement de 35 % restant à la charge de la Ville de Besançon.

5 - Lancement de la 2^{ème} tranche

Le projet serait reconduit à l'identique, l'objectif étant de pouvoir distribuer les ordinateurs aux familles dès la mi-janvier 2004 et d'avoir terminé pour les vacances scolaires de février.

Les ordinateurs sont fournis cette année par la Banque Populaire de Franche-Comté.

Le budget de l'opération s'établit ainsi :

| | |
|--------------------------------------------|---------------|
| Matériel (ordinateur, clavier, souris, HP) | 61 500 € TTC |
| Licences logiciels (Windows + applicatifs) | 90 000 € TTC |
| Forfait Internet (1an) | 45 000 € TTC |
| Formation parents | 23 000 € TTC |
| Communication - supports | 7 000 € TTC |
| Prestations CHAT | 35 000 € TTC |
| TOTAL | 261 500 € TTC |

Le financement

Dans le cadre d'un appel à projets lancé par le Ministère de l'Éducation Nationale au mois de mai 2003, nous avons été retenus pour développer les Espaces Numériques de Travail.

Une subvention de 110 000 € est allouée à ce projet par le Ministère de l'Éducation Nationale, la Datar, et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver ce projet,
- autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que d'autres organismes susceptibles de soutenir ce dossier,
- signer les conventions à intervenir,
- inscrire le montant de ces aides par décisions modificatives à réception de la notification au budget 2004 au chapitre 90.020.1321/1328.2618.10100

«M. Emmanuel DUMONT : Pour dresser un premier bilan et dire que l'opération s'est très bien déroulée. Nous avons connu cependant un «couac», il faut le dire, qui n'est pas imputable à la Ville de Besançon, concernant l'accès Internet. Je vous rappelle en gros le dispositif qui consistait à équiper les enfants de CE2 d'un ordinateur, de logiciels éducatifs, de 5 heures d'internet et de 12 heures de formation pour les parents, formation au traitement de texte, à l'apprentissage de l'ordinateur, à l'internet et à la messagerie électronique. Or c'est sur ce dernier point que nous avons connu des problèmes avec le fournisseur d'accès retenu après une consultation, il ne nous a rien épargné. Les problèmes se règlent petit à petit mais c'est vrai que ça met une petite tache sur un projet qui n'en connaissait pas.

L'opération, on peut la regarder avec un an de recul maintenant, pas tout à fait un an. J'ai lu que les enseignants n'adhéraient pas, peut-être que le hasard a voulu que ceux contactés n'adhèrent pas. Ce que je peux dire, c'est qu'il y a quand même un grand nombre d'enseignants qui travaillent avec ces nouvelles technologies, on a des listes, on en connaît, on peut les rencontrer au besoin. Nous lançons donc à partir de janvier la deuxième tranche, nous reprenons le dispositif tel que nous l'avons lancé l'année dernière dans la chronologie. Pour ce qui est du fournisseur d'accès, nous sommes en consultation. Je ne suis pas très virulent contre celui-ci puisqu'après avoir résolu autant de problèmes, peut-être qu'il sera le plus performant à la suite, au niveau de la consultation.

M. LE MAIRE : C'est vrai que comme on est plutôt pilote dans ce domaine-là, on a peut-être aussi un peu quelque part essuyé les plâtres. Je crois que c'est une excellente opération et on peut féliciter Manu qui a suivi ça avec Françoise FELLMANN au niveau des écoles mais aussi l'ensemble du service Informatique autour de Claude LAMBEY qui s'est véritablement mobilisé. Là encore, on se rend compte que si les services ne se mobilisent pas, ça ne fonctionne pas. Mais là les services se sont mobilisés, c'est le cas dans beaucoup d'autres opérations, on a parlé de Proxim'Cité et d'autres. Je suis allé au CHAT lorsqu'on distribuait les ordinateurs aux familles, aux enfants, c'était un samedi après-midi je crois, eh bien tout le service Informatique, quasiment était en train de distribuer des ordinateurs, le soir aussi en semaine, très tardivement. Il faut souligner aussi que le Centre des Handicapés au Travail, le CHAT a fait un excellent travail. Il travaille maintenant pour nous mais c'est un nouveau créneau qui est ouvert et qu'il travaille avec d'autres -je félicite notre ami TARDY qui est là- et je crois que tout cela est bien.

On a constaté qu'il y avait des gamins en CM1, qui l'année dernière étaient en CE2 mais pas à Besançon et pour ne pas qu'il y ait de rupture d'égalité entre les CM1 anciens bisontins et les CM1 nouveaux Bisontins le service est en train de donner à tous ces nouveaux CM1 -ils sont une centaine, ce qui prouve d'ailleurs que ça bouge à Besançon, c'est quasiment 10 %, un chiffre à retenir aussi, quasiment 10 % des gamins en CM1 sont de nouveaux Bisontins, des ordinateurs-. C'est vrai aussi peut-être que nous sommes trop modestes, on a beaucoup parlé localement de tout cela, les médias localement en ont beaucoup parlé, mais c'est une expérience qui suscite beaucoup d'intérêt au niveau national à tel point que je suis invité à aller les 4 et 5 décembre présenter cette opération au Sommet Mondial de l'Information qui va se tenir à Lyon, ce qui prouve, vous le voyez, même si on ne le dit pas beaucoup, qu'on sait aussi à Besançon engager des actions innovantes et qu'on fait le maximum pour faire parler de notre ville, qu'au-delà des discours on s'en donne les moyens. Donc bravo à toutes celles et tous ceux qui se sont fortement investis pour que ça fonctionne et merci aux enseignants car si effectivement quelques-uns ont pu avoir des remarques qu'on peut d'ailleurs comprendre, globalement ils ont très très largement réagi favorablement à ce dispositif».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 28 novembre 2003.